



Aides aux projets collaboratifs de R&D

**Projets Structurants Pour la Compétitivité – Régions
« PSPC-Régions »**

**dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Cadre d'intervention régional

Approuvé par délibération n°

Table des matières

INTRODUCTION	3
1 Types de projets soutenus	3
2 Candidats éligibles	4
3 Modalités de soutien	5
3.1 Régime d'aide publique.....	5
3.2 Dépenses éligibles au titre des projets « PSPC-Régions ».....	6
3.3 Plafond, taux et modalités d'intervention.....	6
4 Critères de sélection	7
5 Principes d'organisation et de mise en œuvre	7
5.1 Processus organisationnel.....	7
5.2 Conventionnement régional.....	8
5.3 Modalités de suivi.....	9
5.4 Engagement des bénéficiaires.....	9
ANNEXE 1	10
ANNEXE 2	18

INTRODUCTION

Dans le cadre du lancement d'une nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (2019 – 2022), l'Etat souhaite poursuivre une politique active de cofinancement des projets de recherche et développement collaboratifs, en association étroite avec les Collectivités Territoriales, qui cofinancent les projets retenus. Après 25 appels à projets déjà menés conjointement par l'Etat et les Régions au titre du Fonds unique interministériel, le lancement de la phase IV des pôles de compétitivité est l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique via la création du PSPC-Régions, au sein du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Les projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) supposent une collaboration structurée entre des acteurs économiques et académiques. Ces projets, devant conduire à une mise sur le marché, visent des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières concernent tous leurs partenaires économiques et, en particulier, les petites et moyennes entreprises (PME). Ces projets visent par ailleurs à favoriser la collaboration, notamment entre grandes entreprises et PME. La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Ces projets permettent un effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière plutôt que de simples relations autour d'un projet de R&D limité dans le temps. Ils peuvent contribuer à structurer des filières industrielles existantes ou émergentes en relation avec la recherche publique et renforcer les positions des entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs.

Bien que non obligatoire, la labellisation d'un projet par un ou plusieurs pôles de compétitivité permet de confronter la pertinence du projet à la vision d'experts reconnus et un accompagnement du porteur du projet dans sa démarche de définition et de structuration du projet. Elle traduit sa qualité et sa cohérence avec la stratégie du ou des pôle(s) et permet de mieux apprécier l'impact sur les filières stratégiques de la Région.

Ce nouveau dispositif s'inscrit au sein de l'action PSPC du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Il est conduit dans le cadre d'une association étroite avec les Régions.

1 TYPES DE PROJETS SOUTENUS

Les projets aidés portent sur des innovations technologiques et sur des innovations d'usage et de services. Les projets attendus sont des projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche. Ils présentent des budgets totaux compris entre 1 et 4 Millions d'Euros.

Les projets doivent s'inscrire dans le champ des projets collaboratifs au sens de l'Encadrement Communautaire des aides d'Etat à la Recherche, au Développement et à l'Innovation et se situer dans une phase de recherche industrielle et /ou de développement expérimental tels que définis dans ledit encadrement.

Dans le cadre du processus de sélection, les projets PSPC-Régions sont proposés aux Collectivités Territoriales pour faire l'objet d'un cofinancement avec l'Etat, dans un objectif de parité. Seuls les projets bénéficiant d'un cofinancement par les Collectivités Territoriales, pourront faire l'objet d'un financement de l'Etat. De préférence, chaque partenaire est financé soit par une collectivité territoriale, soit par l'Etat.

2 CANDIDATS ELIGIBLES

L'appel à projets PSPC-Régions est ouvert aux entreprises de toutes tailles ainsi qu'aux établissements de recherche. Seules les entreprises peuvent être chefs de file des projets. Il est recommandé que les consortia candidats n'excèdent pas cinq partenaires formulant une demande d'aide.

Pour bénéficier d'un soutien financier régional au titre des Projets Structurants Pour la Compétitivité « PSPC-Régions », les partenaires des projets doivent être implantés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et appartenir à l'une des catégories suivantes :

A - Producteur de connaissance implanté en Provence-Alpes-Côte d'Azur : laboratoires publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur, CRITT, centres techniques...

B - Entreprise implantée en Provence -Alpes-Côte d'Azur (par son siège social ou par une filiale) répondant à la définition Européenne d'une Très petite entreprise (TPE), d'une Petite et moyenne entreprise (PME) ou d'une Entreprise de taille intermédiaire (ETI) et n'étant pas majoritairement détenue par un ou plusieurs grands groupes, participant activement en partenariat avec un/des laboratoire(s) public(s) de recherche à un projet de recherche. Les critères de santé financière de l'entreprise seront pris en compte dans l'analyse des projets.

Les entreprises doivent présenter a minima un exercice fiscal clos mettant en avant un montant de fonds propres au moins égal à la subvention demandée.

Les entreprises doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales ainsi que de leurs éventuelles créances auprès de la Région.

Les associations sont éligibles à l'appel à projet dans la mesure où elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Les grands groupes et les entreprises extrarégionales partenaires du projet sont exclus du financement régional.

NB : les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) doivent remplir les critères énoncés dans le décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique définition des micros, petites et moyennes entreprises^(*).

() « La catégorie des micro-entreprises est constituée des entreprises qui :*

- d'une part occupent moins de 10 personnes ;*
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.*

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 250 personnes ;*
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.*

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part occupent moins de 5 000 personnes ;*
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.*

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.»

3 MODALITES DE SOUTIEN

3.1 Régime d'aide publique

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union européenne applicable en matière d'aides d'État (articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). Il est tenu compte, pour apprécier la compatibilité de l'intervention du fonds avec le marché intérieur, de la communication de la Commission européenne du 27 juin 2014 relative à l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (JOUE C198/1 du 27 juin 2014) et du règlement général d'exemption par catégories 651 / 2014 du 17 juin 2014, entré en vigueur le 1er juillet 2014 modifié par le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 (ci-après « RGEC »).

Les aides versées dans le cadre de ce dispositif sont régies par le régime cadre exempté n° SA 40391 d'aides à la Recherche, au Développement et l'Innovation (RDI) pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014.

Les projets dont le financement ne respectera pas les intensités d'aide maximales prévues par l'encadrement susvisé ne pourront pas être retenus. Afin de s'assurer que ces seuils sont respectés, il sera tenu compte du montant total d'aides publiques accordées en faveur de l'activité ou du projet considéré, que ces aides proviennent de sources locales, régionales, nationales ou communautaires.

3.2 Dépenses éligibles au titre des projets « PSPC-Régions »

Les dépenses éligibles au titre des Projets Structurants Pour la Compétitivité « PSPC-Régions » sont notamment :

- les dépenses de personnels affectés au projet, identifiées et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- les amortissements d'équipements et de matériels de recherche ;
- les travaux sous-traités à des laboratoires publics ou privés.

Nota : Les travaux de R&D représentant moins de 5 % de l'assiette de dépenses du projet ou ayant une contribution faible au projet ont vocation à être pris en charge soit directement par les entreprises, soit en sous-traitance.

Les dépenses sont éligibles à compter du lendemain du dépôt du dossier complet sur la plateforme nationale dédiée.

3.3 Plafond, taux et modalités d'intervention

Les taux d'aide applicable en fonction du type de partenaire et de la labellisation ou non du projet par un pôle de compétitivité sont fixés par le cahier des charges national de l'appel à projet des Projets Structurants Pour la Compétitivité « PSPC-Régions ».

Les partenaires sélectionnés bénéficient d'un financement partiel des dépenses qui correspond à un taux d'aide appliqué à leur assiette de coûts éligibles et retenus.

Pour les producteurs de connaissance éligibles, quel que soit leur statut, remplissant une mission d'intérêt général en consacrant une part prépondérante de leur activité à la R&D, l'assiette de l'aide est constituée de coûts marginaux pris en charge à 100 %. Tout acteur peut néanmoins, s'il en fait la demande, demander que l'assiette de l'aide soit constituée de coûts complets pris en charge au taux de 40 %. Le représentant légal de l'organisme devra préalablement attester sur l'honneur qu'il possède une comptabilité analytique lui permettant de justifier des coûts présentés dans l'assiette de dépenses. Cette demande est définitive pour l'ensemble des appels à projets de soutien public à la RDI.

Le montant de l'intervention financière régionale pour chaque projet est déterminé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur suite à l'étude des dossiers de candidature.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve le droit en fonction des projets et de leur nombre de limiter l'enveloppe budgétaire allouée à chacun des projets.

Pour les entreprises et les producteurs de connaissance éligibles, le cofinancement de la Région intervient sous forme de subvention dans la limite de 250 000 € d'aide par bénéficiaire. En fonction de l'intérêt des projets et afin d'optimiser l'ingénierie financière des projets suite aux intentions de financement des co-financeurs, la Région se réserve la possibilité de déroger à cette règle.

Une entreprise ne peut pas bénéficier de plus d'un financement par année calendaire au titre du PSPC-Régions. En fonction de l'intérêt des projets, à titre exceptionnel il pourrait être dérogé à cette condition.

4 CRITERES DE SELECTION

L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés ainsi que par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et en concertation avec les Régions.

Les critères d'éligibilité des projets sont fixés par le cahier des charges national de l'appel à projet des Projets Structurants Pour la Compétitivité « PSPC-Régions ». L'Etat valide l'éligibilité des candidatures au titre des Projets Structurants Pour la Compétitivité – Régions au vue de ces critères.

Dans ce cadre, la sélection régionale des projets tiendra compte de trois familles de critères :

- Résultats de l'expertise du projet réalisée par les services de l'Etat
L'intervention de la Région sera réalisée pour des projets ayant été présélectionnés par l'Etat sur la base des expertises qui lui auront été transmises.
- Impacts économiques des projets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
L'intervention de la Région sera prioritairement orientée vers des projets pour lesquels il existe une valorisation économique régionale, chiffrée et étayée en termes d'emplois, d'investissements, de développement d'une filière ou d'anticipation de mutation économique. Typiquement, les projets pour lesquels le rôle des laboratoires et des PME est cantonné à une situation de quasi sous-traitance ou pour lesquels la valorisation économique finale est réalisée hors du territoire régional ne seront pas prioritaires.
- Inscription des projets dans les filières stratégiques et/ou technologies clés
Les dossiers soutenus devront s'inscrire dans au moins l'une des sept filières stratégiques et/ou l'une des trois technologies clés identifiées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (cf Annexe 1).

Les modalités d'application des critères régionaux et leur pondération sont explicitement détaillées dans l'Annexe 2 jointe.

5 PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Processus organisationnel

L'Etat établit le cahier des charges de chaque Appel à Projets au titre des Projets Structurants Pour la Compétitivité – Régions en définissant au préalable la date limite de dépôt des dossiers.

Les projets candidats sont déposés sous format électronique via la plateforme de dépôt indiquée dans le cahier des charges de l'appel à projets « Projets Structurants Pour la Compétitivité « PSPC-Régions ».

Bpifrance relève les projets reçus, après vérification de leur complétude, et les affecte aux experts des ministères et aux Régions concernées au travers de la plateforme extranet dédiée.

Les dossiers de candidature sont mis à disposition des collectivités territoriales qui sont susceptibles de cofinancer les projets PSC-Régions. Cet accès en ligne au dossier de candidature pour les collectivités territoriales est systématique.

Sur la base d'une première analyse des dossiers reçus en termes d'éligibilité et d'opportunité, une audition des porteurs des projets retenus à ce stade est organisée en présence des représentants de l'Etat, de Bpifrance et des Régions. Des personnalités qualifiées, exemptes de conflits d'intérêts, peuvent être conviées aux auditions.

À la suite de cette audition, les projets jugés pertinents par le comité de pilotage de l'action entrent en phase d'instruction approfondie.

L'instruction approfondie est conduite sous la responsabilité de Bpifrance. Au cours de cette instruction, Bpifrance a recours, en cas de besoin, à des experts externes.

Les critères de sélection au niveau régional sont appliqués aux projets retenus après audition. L'ensemble des critères de sélection régionaux et leur priorisation sont explicités en Annexe 2.

La Région pourra, le cas échéant :

- organiser avec l'appui des pôles de compétitivités, un comité régional en vue de présenter les projets aux collectivités territoriales infrarégionales susceptibles de cofinancer les partenaires implantés sur leur territoire.
- assurer le recueil des intentions de cofinancements des collectivités territoriales concernées.

A l'issue du recueil des intentions de cofinancement des collectivités territoriales et de la présentation des conclusions de l'instruction effectuée par Bpifrance, le COPIL propose un financement. La décision finale d'octroi de l'aide est prise par le Premier ministre, sur avis du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

L'Etat communiquera la liste officielle des projets retenus au titre des Projets Structurants Pour la Compétitivité – Régions « PSPC-Régions » après la tenue du comité de pilotage et de la décision finale d'octroi de l'aide prise par le Premier Ministre, sur avis du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Les interventions financières actées au titre des projets soutenus sont soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional et font l'objet d'un conventionnement avec chacun des bénéficiaires.

Nota : Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre du comité de pilotage de l'appel à projets et de l'expertise. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité.

5.2 Conventionnement régional

La gestion et le suivi administratif, financier et technique des projets soutenus seront assurés par les directions opérationnelles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A ce titre, dès la parution de la liste officielle des projets retenus, les bénéficiaires soutenus par la Région devront déposer sur la plateforme dématérialisée un dossier complet de demande de subvention, dans le respect des modalités de dépôt définies par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région établira avec chacun des partenaires bénéficiaires une convention spécifique qui précisera l'ensemble des modalités d'octroi et de versement de l'aide ainsi que les engagements des bénéficiaires envers la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5.3 Modalités de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure le suivi des projets et de leurs impacts sur le territoire.

Le chef de file dit « coordinateur » du projet est l'interlocuteur principal de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pendant la préparation et le déroulement du projet. Il est notamment responsable de sa gestion, de son pilotage, de son animation, de la communication et de la fourniture des livrables aux financeurs. A ce titre, il rendra compte de l'avancement du projet à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5.4 Engagement des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent notamment à :

- Mettre en œuvre leur projet conformément aux éléments mentionnés dans le dossier de candidature, notamment annexe technique et plan de financement ;
- Tenir régulièrement informés la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'avancement du projet et des actions mises en œuvre et à se soumettre aux opérations de suivi engagées à leur initiative ;
- Répondre aux sollicitations de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des enquêtes de suivi et d'impact du dispositif et des opérations de communication pour une durée de cinq ans à compter de la date d'achèvement du projet.
- Respecter les obligations législatives et réglementaires en vigueur ;
- Intégrer sur tous les documents et actions de communication liés au projet, la mention du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (logos types).

L'entreprise qui a été désignée en qualité de chef de file du projet doit, à ce titre, veiller à ce que des revues de projet se tiennent, au minimum, à fréquence annuelle et à transmettre le rapport d'avancement du projet à la Région.

L'entreprise désignée en qualité de chef de file doit notamment organiser en présence des partenaires et de l'ensemble des cofinanceurs :

- une réunion de lancement du projet (*kick-off*);
- une réunion d'étape à mi-parcours ;
- une réunion de fin de programme en vue du versement du solde des aides.

ANNEXE 1

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation « SRDEII » approuvé en Mars 2017 a identifié 7 filières stratégiques complétées par 3 technologies clés les plus maîtrisées sur le territoire :



➤ Les 7 filières stratégiques

1. Energies de demain et écotecnologies : énergie bas carbone, eau et déchets

Périmètre : Le volet « énergie » de cette filière comprend l'ensemble des activités dédiées à la production, l'acheminement et la distribution d'énergie (avec en région un important gisement d'énergies renouvelables), ainsi que les activités liées à l'amélioration énergétique des bâtiments dédiées notamment à la spécificité du climat méditerranéen et à la question du confort d'été.

Le volet « eau » couvre l'étude, la conception, la construction des installations et ouvrages (avec des laboratoires de recherche dans le domaine), la gestion des services d'eau et d'assainissement, l'exploitation des ressources ainsi que celle du génie écologique et de la métrologie de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, la filière couvre les activités dédiées à la gestion de déchets (collecte, tri, recyclage).

Elle regroupe environ 6 500 établissements pour près de 55 000 emplois (croisement entre les chiffres d'EDF et de l'INSEE).

Cette filière est animée par les pôles de compétitivité Capénergies, Mer Méditerranée et Eau ainsi que par les clusters Eco Entreprises, Novachim et Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Elle compte près de 20 organismes de recherche spécialisés.

Segments de spécialisation :

- La production d'énergie renouvelable (solaire, éolien offshore flottant) et le stockage ;

- Les réseaux électriques intelligents (« smartgrids ») : Provence-Alpes-Côte d'Azur a été désignée lauréate de l'appel à projet national Flexgrid et constitue un territoire vitrine pour le déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents ;
- Des expertises spécifiques dans le nucléaire avec le CEA, ITER et EDF (la centrale de Tricastin et la Division d'Ingénierie du Parc nucléaire à Marseille) ;
- L'amélioration énergétique des bâtiments (et notamment l'utilisation des matériaux biosourcés et du bois) en lien avec le climat méditerranéen/confort d'été, et le confort de vie (isolation, éclairage et ouverture) ;
- La gestion de l'eau et la construction de la résilience des territoires au changement climatique et au risque d'inondations ;
- La gestion des déchets, appuyée par l'utilisation de nouvelles technologies et basée sur les principes de l'économie circulaire.

2. Aéronautique, spatial, naval et défense

Périmètre : Cette filière regroupe les activités dédiées à la production d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, les équipements périphériques pour les usages civils ou militaires, ainsi que les activités dédiées à la défense qui en découlent (aérienne, terrestre et navale). S'y trouvent également les activités liées à la gestion des risques, à la sûreté et à la sécurité globale.

A partir d'un important potentiel scientifique et technique, la filière est structurée autour de grands groupes leaders mondiaux et de TPE-PME qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval. Elle regroupe environ 190 entreprises représentant près de 50 000 salariés. 59 laboratoires et centres de recherche sont dédiés à la filière.

Les projets structurants TEAM Henri FABRE sur l'usine étendue du futur, AIRSHIP Village sur le Dirigeable, Technopôle de la Mer et System Factory sur les systèmes complexes embarqués complètent la chaîne de valeur.

Les pôles de compétitivité SAFE et Mer Méditerranée, les clusters EDEN, EXCELL'AIR et l'association Toulon Var Technologies animent cet écosystème.

Segments de spécialisation :

- La fabrication d'hélicoptères, dont la région est leader mondial ;
- L'offre d'essais et de simulations ;
- La conception et la fabrication de satellites et de drones.

Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe également une position de leadership sur des marchés en émergence autour :

- De la fabrication d'hélicoptères, l'hélicoptère du futur ;
- Des offres d'essais et de simulation ;
- Des satellites et projets satellitaires, les drones ;
- De la fusée spatiale ;
- Des dirigeables ;
- Des technologies marines : maintien en condition opérationnelle, systèmes intelligents embarqués, la robotique sous-marine.

3. Industrie maritime, portuaire et logistique

Périmètre : Au troisième rang français pour la logistique, la région bénéficie d'un positionnement géostratégique particulier, au croisement des flux européens et ouvert sur la Méditerranée, qui en fait un « hub » international naturel. Un maillage d'infrastructures interconnectées cible divers types de flux et différents modes : maritime, routier, fluvial et aérien. Le Grand Port Maritime de Marseille, premier port français, constitue un élément central de cette organisation ; il permet à un écosystème structuré autour de grands groupes d'assurer le transport, la manutention, et le conditionnement des marchandises.

L'industrie maritime régionale s'articule prioritairement autour des activités de réparation et de maintenance navale : tant pour les paquebots de croisière, grâce aux grandes formes de radoub du GPMM à Marseille, que pour la grande plaisance grâce aux entreprises du yachting. La région dispose également d'un tissu d'acteurs capables d'œuvrer pour la compétitivité des ports, l'environnement et l'aménagement du littoral, les activités sous-marines et l'offshore profond ainsi que pour l'exploitation des ressources biologiques marines (pêche, aquaculture, biotechnologies bleues).

Le pôle de compétitivité Mer Méditerranée, les clusters Provence-Alpes-Côte d'Azur Logistique et Riviera Yachting Network animent cette filière.

La forte industrie maritime liée à la défense nationale (base navale de Toulon et grandes entreprises, autour de Toulon/Ollioules/Saint-Tropez), le secteur des énergies marines renouvelables (éolien offshore flottant, etc.) et le tourisme maritime sont présentés dans d'autres filières.

Segments de spécialisation :

- La logistique, en lien avec le transport maritime et le développement des activités et des prestations du Grand Port Maritime de Marseille ;
- La réparation navale lourde : les paquebots de croisière, y compris ceux supérieurs à 300 mètres ;
- La grande plaisance : un positionnement leader grâce à la coexistence d'une zone de navigation (plus de 50% de la flotte mondiale entre mai et septembre) et d'un écosystème structuré sur l'ensemble de la chaîne de valeur (maintenance, « refit » et services) ;
- Les activités sous-marines et l'offshore profond : un pôle d'industriels et de scientifiques spécialisés sur les phases de conception, d'installation, d'exploitation ou de démantèlement ;
- Une pêche régionale caractérisée par la grande polyvalence des métiers et la grande diversité des espèces débarquées ; une aquaculture fortement représentée, tant par la production que par les compétences au niveau des études et de la recherche ;
- La gestion de l'environnement marin (ports propres, services et instrumentation dédiés à la surveillance du milieu marin, qualité des eaux de baignade, préservation des écosystèmes marins, ...).

4. Agriculture, Agro-Alimentaire et Cosmétiques

Périmètre : La filière regroupe les activités de productions animales et végétales, l'ensemble des activités de transformation et le commerce en gros de ces produits, ainsi que les activités dédiées à la conception et à la formulation de parfums et produits cosmétiques.

La filière regroupe près de 27 000 établissements (dont 22 440 exploitations agricoles) pour environ 80 000 emplois (dont près de 43 000 dans les exploitations agricoles, 27 000 dans les industries agroalimentaires et 10 000 pour la parfumerie-cosmétique). De grands groupes leaders sont présents sur le territoire notamment dans les Alpes maritimes autour de Grasse, mais également dans les Alpes de Haute-Provence autour de Forcalquier et dans le Vaucluse. Ce positionnement repose sur une recherche et une expérimentation reconnue à la fois en agriculture, sur les arômes et les additifs (grâce à l'INRA, à l'Université d'Avignon et aux différentes stations de recherche-expérimentation agricoles comme le GRAB, la Pugère, la Tapy, le CTIFL et les Universités de Nice et d'Avignon).

La région se caractérise par une agriculture très diversifiée avec un leadership sur plusieurs filières. La production agricole et agro-alimentaire détient de nombreux labels de qualité et se positionne sur des marchés à valeur ajoutée, de niche et haut de gamme, confortés par une image positive de la Provence et une dynamique confirmée en agriculture raisonnée et biologique.

Ces activités bénéficient de l'appui d'une activité de recherche reconnue, de plusieurs structures qui accompagnent la structuration de la filière et d'outils logistiques dédiés à la filière.

Les pôles de compétitivité Terralia et PASS (Parfums, Arômes Senteurs et Saveurs) participent activement à l'animation de la filière.

Segments de spécialisation :

- L'alimentation de qualité, avec un positionnement sur le haut de gamme et le naturel ;
- La cosmétique et la parfumerie naturelle en lien avec la production agricole locale ;
- Les produits bénéfiques pour le consommateur (nutrition santé, nutraceutique, bien être) ;
- La protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels ;
- Les ingrédients végétaux, animaux, minéraux ou marins extraits directement de la production agricole non transformée.

5. Santé

Périmètre : La filière concerne les marchés de la thérapeutique humaine, ainsi que ceux des dispositifs médicaux, du diagnostic et de la thérapeutique animale. Elle regroupe environ 700 entreprises (dont 100 en biotechnologies). On compte environ une centaine de laboratoires, dont le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy et l'Institut de Biologie du Développement de Marseille, l'Institut de Biologie Valrose et l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire à Nice et 4 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les sciences du vivant. En oncologie, plusieurs établissements majeurs : l'APHM, le CHU de Nice, l'Institut Paoli Calmettes et l'Institut Antoine Lacassagne...

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED est la principale structure d'accompagnement économique spécialisée en région.

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une chaîne de valeur complète de l'innovation, qui va de la recherche jusqu'aux essais cliniques et d'une taille critique significative en termes de recherche.

Le développement de la filière en région s'appuie sur un écosystème qui se structure autour de biotechnologies prometteuses notamment en immuno-oncologie.

Segments de spécialisation :

Les principaux segments de spécialisation sont constitués par :

- L'immunologie ;
- La thérapie cellulaire ;
- La cancérologie (la région a développé sur cette niche des compétences scientifiques reconnues au niveau international (CIML, IPC, Centre Antoine Lacassagne ...) qui sont à l'origine de la création de plusieurs Start-Ups) ;
- Plusieurs spécialités sont également bien représentées : les maladies infectieuses, les maladies rares et génétiques, les dispositifs médicaux et l'imagerie médicale ainsi que les neurosciences et notamment les maladies neurodégénératives.

6. Silver économie

Périmètre : La Silver économie rassemble les produits et services à destination des seniors et adresse les marchés dédiés à l'avancée en âge de nos sociétés. Cette filière s'inscrit dans un contexte particulièrement favorable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à deux points de vue :

- d'une part, la démographie régionale est marquée par un solde migratoire très positif de seniors qui en font un territoire d'excellence d'expérimentation ;
- d'autre part, adossé à ce marché intérieur exceptionnel, le territoire présente une offre remarquable de start-ups digitales et d'entreprises de services à la personne, ainsi que de pôles et centres experts dédiés.

Cette combinaison **inédite parmi les régions françaises** laisse entrevoir des perspectives fortes d'activité, avec le déploiement de solutions adaptées tant aux zones littorales urbaines et peuplées qu'aux territoires isolés en zone de massif. Le siège de l'association France Silver économie dont le rôle est de développer la filière silver économie et de promouvoir les solutions innovantes en faveur d'un vieillissement actif est d'ailleurs situé en région, à Nice.

Ces caractéristiques très attractives garantissent les capacités de répliquabilité et donc d'export, dans des conditions et domaines diversifiés allant de la télémédecine, au maintien à domicile, en passant par une alimentation et une activité physique adaptées. Les marchés adressés sont : les services à la personne, l'autonomie, la télémédecine en territoires isolés et le sport « *active aging* » (activités physiques adaptées).

La filière s'appuie sur un écosystème essentiellement constitué de start-ups innovantes exploitant des technologies clés pour le développement des solutions adaptées aux besoins des seniors et de près de 4 000 entreprises de services à la personne, représentant 60 000 emplois, avec un potentiel important de développement supplémentaire dans les années à venir (augmentation entre 10 à 20 % selon les départements en 2020 par rapport à 2010, du seul fait des évolutions démographiques, selon l'INSEE). Les Départements, de par leurs compétences, porte un intérêt au développement de cette filière.

La filière est soutenue par les pôles de compétitivité Eurobiomed, SCS SAFE et Terralia, ainsi que par le cluster Pôle Services à la Personne (PSP).

Segments de spécialisation :

- le maintien à domicile, la domotique et l'habitat connecté ;
- les applications de l'internet des objets ;
- la télémédecine en territoire isolés et zone de montagne.

7. Tourisme – culture - art de vivre - sports

Périmètre : Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'atouts naturels qui en font une des destinations préférées des français. C'est également la 1^{ère} région culturelle d'Europe avec des événements sportifs ou culturels uniques (Marseille capitale européenne du sport et de la culture, Festivals de Cannes et d'Avignon, Chorégies d'Orange, Festival international d'art lyrique d'Aix-en Provence ou encore Carnaval de Nice) et un patrimoine artistique important. C'est également une grande destination de tourisme d'affaire et de congrès. En outre, la région jouit d'un écosystème unique de PME et de start-ups innovantes et dynamiques reliant le tourisme et le numérique.

En pleine évolution, la filière tend à se rapprocher de plus en plus des activités culturelles et des industries créatives et numériques pour développer de nouvelles expériences client (« *Experience industry* »).

En termes d'emplois, le tourisme génère 141 000 emplois directs, soit 7,5% des emplois de la région. En ce qui concerne l'industrie culturelle et créative, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plus de 26 000 entreprises, dont 1 000 pour les activités créatives et numériques et plusieurs centres de recherche.

Les clusters Provence-Côte d'Azur Events, Cluster Montagne, Culture et Patrimoine, PRIMI animent cette filière.

Segments de spécialisation :

- Trois marques ombrelles internationales de destination (Provence, Alpes et Côte d'Azur), qui constituent un atout unique en matière d'attractivité touristique ;
- Une image et un positionnement fort dans « l'art de vivre » ;
- Les industries créatives et numériques régionales, en lien avec la culture, placent la région au 2ème rang français pour la production cinématographique ;
- Une destination congrès de 1er plan avec des infrastructures de qualité qui répondent aux exigences des organisateurs (tourisme d'affaires et de congrès) ;
- Un esprit sportif développé, avec 2 millions de pratiquants dont 1,2 millions de licenciés et 16 000 clubs, avec la présence de sportifs de haut niveau médaillés notamment aux Jeux Olympiques et des événements de renommée internationale tels que le retour du Grand Prix de France de Formule 1, le Bol d'Or sur le circuit du Castellet, des événements nautiques devenus récurrents (Tall Ship Race et America's cup à Toulon) et des événements cyclistes.

➤ Les 3 technologies clés

Qu'il s'agisse « d'usine du Futur », de « ville intelligente », de santé, de défense, d'énergie, de mobilité, etc., les technologies clés émergentes sont omniprésentes. Les technologies clés ne constituent pas en tant que telles une filière mais un **vecteur stratégique transversal présentant un intérêt systémique pour la compétitivité et la croissance de l'ensemble des filières régionales**, qu'elles soient traditionnelles ou de pointe.

Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des atouts spécifiques dans trois domaines clés : le Numérique, l'Optique et Photonique, la Chimie et Matériaux. L'enjeu est de prendre appui sur ces savoir-faire d'excellence et leurs écosystèmes, historiquement constitués, pour accompagner le développement économique des entreprises régionales vers les marchés à forte valeur ajoutée, tout en anticipant les usages à venir.

8. Les technologies du numérique

Périmètre : Berceau de la micro-électronique et de la carte à puce, la région abrite des leaders mondiaux du domaine et figure parmi les tous premiers écosystèmes français. Elle est reconnue internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées et d'Internet des objets. Avec 50 à 80 milliards d'objets connectés (Internet des objets) d'ici 2020, les applications et les usages sont infinis. La filière, fédérée autour du pôle de compétitivité mondial SCS, entend répondre aux enjeux posés par la numérisation de l'économie.

Le numérique regroupe près de 10 000 établissements pour environ 40 000 emplois dont plus de 9 000 sur IoT (Internet des Objets) et peut s'appuyer sur un réseau d'expertises (pôle de compétitivité SCS, Telecom Valley, ARCSIS, cluster PRIM1, plus d'une dizaine de laboratoires CNRS, INRIA, EURECOM, I3S/LEAT, IM2NP, CEA etc.) et sur une offre de plateformes technologiques de très haut niveau (CIMPROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, Connectwave CNRFID, Com4Innov) pour tester et pré-industrialiser. La filière Numérique constitue l'un des tous premiers écosystèmes français, reconnu internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées autour des technologies du «sans contact», des réseaux, du «machine to machine», des services mobiles et de la sécurité et des identités numériques.

Segments de spécialisation :

- Technologies de communication sans fil (NFC, RFID...);
- Réseaux de communication mobiles dont 5G et services associés;
- Procédés M2M (mise en relation d'objets communicants entre eux);
- Sécurisation des échanges de données;
- Analyses de données (Big Data), monitoring;
- Sécurité et identités numériques;
- Internet des objets (IOT manufacturing; solutions de sécurité pour l'IOT).

2. L'optique & la photonique

Périmètre : Autour de PME très innovantes, de grands groupes intégrateurs et de partenaires académiques de premier plan, la filière rassemble les domaines tels que le laser, les grands instruments, l'éclairage, ... et participe activement, en tant que fournisseur majeur de fonctions et de sous-ensembles innovants, à de nombreuses autres filières. La région occupe une position d'excellence au plan national et européen notamment avec la plateforme Photonics 21, qui définit les axes stratégiques pour la photonique à l'horizon 2020.

La filière régionale est structurée autour de près de 90 entreprises représentant environ 4 500 salariés avec une concentration élevée d'entreprises innovantes et la présence de quelques grandes entreprises industrielles intégratrices de technologies. Elle couvre une diversité de secteurs applicatifs qui stimulent l'innovation et la R&D en région et adressent des marchés internationaux.

L'optique photonique est animée par le pôle de compétitivité Optitec.

Segments de spécialisation :

- Imagerie médicale et instrumentation;
- Green photonique en application Smart Cities;
- Solutions photoniques et Imagerie pour l'Industrie du futur;
- Observation et sécurité;
- Réalité virtuelle ou augmentée.

3. La chimie et les matériaux

Périmètre : La chimie et les matériaux représentent en région 25 000 emplois directs (dont 19 000 pour la chimie). Cela fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région française pour la production chimique, avec plus de 40% des capacités de production de la filière. Les sites industriels de Fos, Berre, Lavera, Sisteron et Saint-Auban constituent ensemble un des pôles chimiques les plus importants d'Europe (et au niveau national, 30% de la capacité nationale de raffinage, 30% de la production de polymères, 50% de la production de chlore etc.). La région se caractérise également par un éventail très large d'activités (plasturgie, composites, peintures, cosmétiques, parfumerie ...) et des acteurs présents sur chacun des segments de la chaîne de valeur (production, transformation, formulation ...). La grande variété et la quantité des matières premières de base font de la filière un fournisseur de solutions durables pour plusieurs filières avalées (aéronautique, naval, microélectronique, santé, agroalimentaire).

Le cluster Novachim anime la filière chimie, le CARMA intervient sur les matériaux.

Segments de spécialisation :

Une orientation vers une chimie verte, bio-sourcée, plus compatible avec le développement durable :

- le développement d'une bio-industrie de dimension nationale, voire internationale, notamment grâce à la valorisation de bio-ressources régionales (résidus d'huiles végétales usagées, sous-produits de l'exploitation du bois, canne de Provence ...) et aux possibilités d'évolution des sites industriels existants : production de biodiesel à partir de 2018 dans l'ancienne raffinerie de La Mède, schéma territorial d'écologie industrielle sur la Plateforme Industrielle et d'Innovation du Caban-Tonkin (PIICTO) ;
- le développement de bio-produits à haute valeur ajoutée pour les marchés de la beauté et de l'agroalimentaire, de bio-matériaux tels que les plastiques bio-sourcés : des industriels de la cosmétique et de la pharmacie orientent leurs innovations sur des molécules bio-sourcées qui s'appuient, autant que possible, sur les cultures ou récoltes régionales (microalgues, plantes à parfum, résidus de paille, de chanvre ...) ;
- la conception et la production de matériaux haute performance (« Smart matériaux »), compatibles avec l'usage de nouvelles technologies telles que la fabrication additive, destinés au marché du bâtiment, adaptés à la production de panneaux photovoltaïques ou de pales d'éoliennes, et répondant aux exigences de filières régionales de pointe telles que l'aéronautique, le naval, le biomédical : développement d'un matériau composite de 30 à 50% plus léger que l'acier (mais également résistant et recyclable), d'enduits extérieurs isolants, de peintures « auto nettoyantes », ou de matériaux résistants au feu/fumées.

ANNEXE 2

CRITERES DE SELECTION EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

1/ CRITERES D'ELIGIBILITE

Bien que les projets soient validés au niveau national en terme d'éligibilité au regard de l'appel à projet « PSPC-Régions », des critères d'éligibilité spécifiques à la Région sont appliqués.

En complément des critères d'éligibilité de l'appel à projets, seuls peuvent être soutenus les partenaires des projets « PSPC-Régions » répondant aux critères régionaux ci-après :

- Les candidats éligibles sont :

- Tout producteur de connaissance (laboratoires publics de recherche, établissements d'enseignement supérieur, CRITT, centres techniques...) implanté en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Toute entreprise implantée en Provence-Alpes-Côte d'Azur de moins de 5 000 salariés et n'étant pas majoritairement détenue par un ou plusieurs grands groupes. Les critères de santé financière de l'entreprise sont pris en compte dans l'analyse des projets ;

Les entreprises doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales ainsi que de leurs éventuelles créances auprès de la Région ;

Les associations sont éligibles dans la mesure où elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

- Pour les entreprises, présenter des retombées économiques pour le territoire régional, chiffrées et étayées en termes d'emplois (accroissement, maintien de compétences, etc.), d'investissements (renforcement de sites industriels, accroissement de la R&D, etc.), de développement d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques ;
- Lister l'ensemble des projets de R&D menés par chaque partenaire et soutenus par la Région, en précisant les montants des programmes de R&D et les montants des aides accordées.

2/ CRITERES DE SELECTION

L'avis des services techniques de la Région sur les projets présélectionnés par l'Etat et pour lesquels les partenaires répondent aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus repose sur une analyse multicritère intégrant une pondération au regard des points jugés stratégiques par la Région.

Ainsi, chacun des critères de sélection énoncé ci-après donne lieu à l'octroi de points afin d'obtenir une note globale (sur 20 points au total) permettant de juger de l'opportunité du financement régional pour le projet PSPC-Régions considéré.

Chaque critère possède la même pondération dans le calcul de la note finale.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Résultats de l'expertise menée par l'Etat :
 - o notation très bon : **3 points**
 - o notation bon : **1 point**

- Labellisation par un pôle de compétitivité régional
 - o Oui : **2 points**
 - o Non : **0 point**

- Rattachement aux filières stratégiques et/ou technologies clés définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation « SRDEII » :
 - o Oui : **4 points**
 - o Non : **0 point**

- Rattachement aux plans stratégiques régionaux Plan Climat, Plan Cancer
 - o Oui : **2 points**
 - o Non : **0 point**

- Projets mobilisant au moins deux partenaires implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - o Oui : **2 points**
 - o Non : **0 point**

- Pourcentage des travaux de R&D réalisés sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la base de la somme des dépenses éligibles de tous les acteurs implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - o de 0 à 25 % des dépenses éligibles des partenaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **0 point**
 - o de 25 à 50 % des dépenses éligibles des partenaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1 point**
 - o de 50 à 75 % des dépenses éligibles des partenaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **3 points**
 - o plus de 75 % des dépenses éligibles des partenaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **4 points**

- Localisation régionale du partenaire chef de file du projet :
 - o si implanté en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **2 points**
 - o si hors Provence-Alpes-Côte d'Azur : **0 point**

- Mobilisation d'au moins un autre financement local (collectivités territoriales) :
 - o Oui : **1 point**
 - o Non : **0 point**